

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 688 Subventions (4.500 euros) à trois associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à trois associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier des Portes de Clichy, Pouchet et Saint-Ouen (17e);

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'Atelier des Epinettes, 41, rue Navier 75017 Paris, pour le projet d'ateliers adultes ; 2019-05811. SIMPA : 1062.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée à l'association La Fabrique des petits hasards, 5 Boulevard du Bois le Prêtre 75017 Paris, pour le projet Ecole de spectateur ; 2019-05753. SIMPA : 11246.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée à l'association Vagabond Vibes, 20, Rue Edouard Pailleron 75019 Paris, 2019-05840. SIMPA : 3081.

Article 4 : La dépense totale correspondante, soit 4.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO